UNIVERSITÉ LAVAL

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire
9 juin 2026, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Arsenault, Marie
Audette, Marie
Ayihounton, Mahouna Gael Précieux
Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bernier, Carmen
Boudreau, Stéphane
Boudreault, Nathalie
Bourgoin, Sylvain-Georges
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Chandad, Fatiha
Charette, Louise
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Desputeau, Francis
Douville, Frédéric
Doyon, Maurice
Duchesneau-Turgeon, Coralie
Faucher, Alain
Fleury, Pascale
Gélinas, Nancy
Gélineau, François
Gomez-Perez, Muriel
Grenier, Jean-Noël
Jackson, Philip
Jean, Julie
Jeanrie, Chantale
Kablan, Serge A.
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lampron, Louis-Philippe
Lapointe, Line
Lefebvre, Nadège
Martel, Éric
Martin, Hélène
Méthot, Julie
Méthot, Pierre-Olivier
Moretti, Gianpiero
Morin, Jean-François
Niane, Mouhamed
Pastinelli, Madeleine
Pilote, Annie
Pons, Frank
Provost, Christophe
Rainville, Simon
Renaud, Jacques
Richard, Darren Edward
Rodrigue, Marie-Josée
Roy, Denis
Savadogo, Cherif Fayssal Fabrice
Sirois, Pauline
Stylios, Alexandre
Tchotourian, Ivan
Tremblay, Yves
Viau, Alain A.
Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Bhiry, Najat
Fougères, André
Gauvin, Jean-François
Goulet, Vincent
Guérette, Yves
Larose, Nathalie
Mbourou Azizah, Ginette
Paquin, Jonathan
Perron, Guillaume
Raymond, André
Roberge, Jacynthe
Schneider, Cyril
Senécal, Caroline
Tounkara, Salimatou-Ismael

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 9 juin 2026 ouverte à 8 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

Anabelle Viau-Guay propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Chantale Jeanrie.

Une membre demande que les points suivants soient retirés de l'ordre du jour de consentement afin de permettre des questions :
- « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 30 avril 2026 »;
- « Rapport des agrégations et titularisations au 1er juin 2026 »;
- « Contingentement de programmes, critères de sélection et modalités d'admission ayant pour effet de restreindre l'accès à un programme pour 2027-2028 – Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes »;
- « Programme de baccalauréat en design graphique : changement d'appellation – Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes »; et
- « Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – Présentation des indicateurs des conditions de succès pour l'année 2025-2026 ».

Les points soumis pour adoption seront traités plus tôt dans l'ordre du jour courant, et les autres selon leur priorité en fin de séance.

CU-2026-103

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 9 juin 2026.

La proposition CU-2026-103 **est adoptée** à la majorité des voix (46 pour, 1 contre, 3 abstentions).

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

Julie Méthot propose l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026, appuyée par Marie Arsenault.

Une membre propose plusieurs modifications notamment :
- l'ajout d'une question posée portant sur le huis clos;
- la correction d'un terme relatif au « rattrapage salarial »;
- des précisions concernant l'embauche professorale en lien avec le comité paritaire sur la distribution des postes;
- des ajustements au niveau des échanges liés à une plateforme institutionnelle.

Un membre rappelle également qu'il avait demandé, lors de la séance précédente, que certains éléments relatifs aux projets immobiliers soient consignés au procès-verbal, et s'interroge sur les mécanismes permettant d'assurer le suivi des demandes formulées en séance, notamment lorsque des inscriptions précises au procès-verbal sont souhaitées.

La secrétaire générale précise que les demandes de modification sont validées à partir des enregistrements. Toute demande d'inscription au procès-verbal devrait y être consignée; en cas d'omission, celle-ci peut être signalée lors de l'adoption du procès-verbal et faire l'objet d'un suivi au tableau de suivis du Conseil Universitaire (CU). Par ailleurs, il est rappelé que, conformément aux pratiques établies, les procès-verbaux rendent compte des thèmes des échanges plutôt que de reproduire intégralement les interventions.

Considérant l'ampleur des modifications suggérées, il est convenu de valider celles-ci à partir des enregistrements de la séance et d'en assurer le suivi avec les membres concernés.

En conséquence, la décision relative à l'adoption du procès-verbal du 5 mai 2026 est reportée à la prochaine séance du CU.

4. Communications de la présidente (DA-2026-352)

Première séance, renouvellement de mandat et fin de mandat au Conseil universitaire (CU)

La présidente souligne la première séance de :

- Gianpiero Moretti, doyen par intérim de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (doyen officiel à compter du 1er juillet).

Le renouvellement de mandat de :

- Madeleine Pastinelli, professeure à la Faculté des sciences sociales.

La dernière séance de :

- Marie Audet, doyenne par intérim de la Faculté de médecine dentaire (elle occupera le poste d'ombudsman par intérim à compter du 1er juillet 2026).

La fin de mandat de :

- Jean-François Gauvin, professeur à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

La présidente donne les informations suivantes :

Collation des grades
La collation des grades débutera le 22 juin 2026 et comprendra, cette année, dix cérémonies, au cours desquelles plus de 14 000 étudiantes et étudiants seront diplômés, ce qui constitue un record.

Budget de l'Université Laval
Le budget de l'Université Laval (Université) a été adopté par le Conseil d'administration et est maintenant en cours d'exécution.

Événement de reconnaissance philanthropique

La présidente souligne la tenue d'un événement de reconnaissance ayant réuni environ 230 donateurs et donatrices ayant contribué entre 5 000 $ et 25 000 $ à diverses initiatives universitaires. Elle met en lumière la croissance du nombre de donateurs et donatrices et salue le travail de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômés.

Événement « Les Remarquables »

La présidente mentionne la tenue de l'événement « Les remarquables », au cours duquel dix personnes diplômées ont été honorées pour leur parcours. Plusieurs d'entre elles ont manifesté leur volonté de s'impliquer auprès des personnes étudiantes afin de partager leur expérience et d'inspirer la relève.

Campagne communautaire philanthropique
La campagne communautaire a permis de recueillir 3,3 M$ grâce à la contribution de 5 500 membres du personnel et retraités, un résultat historique.

5. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

1) Les plans de redressement des facultés :
- l'absence de présentation détaillé au CU
- les impacts des mesures de compression sur la mission pédagogique

2) Le passage accéléré de la maîtrise au doctorat pour les personnes étudiantes de l'international, en lien avec les contraintes administratives et les permis d'études.

3) Le Comité de gouvernance du CU :
- l'avancement des travaux du comité
- l'échéancier de présentation des nouvelles règles de procédure

4) La situation budgétaire de l'Université :
- les préoccupations au sujet du déficit anticipé
- la prise en compte, dans la planification financière, des obligations salariales prévues aux conventions collectives, notamment une clause de rattrapage salarial

5) La nomination intérimaire de l'ombudsman, notamment la durée du mandat et le processus de nomination.

6) Le réseau de frigos communautaires sur le campus :
- le déplacement de réfrigérateurs du réseau de frigos communautaires sur le campus
- la clarification de la situation et le maintien de l'initiative

6. Suivis

6.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2026-353)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

6.2 Tableau de suivis (DA-2026-354)

Le tableau de suivis est déposé à titre informatif.

Une demande de suivi porte sur des modifications au Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes, dont l'adoption a été reportée, notamment en raison d'échanges sur l'intégration de la notion d'intelligence artificielle. Le dossier demeure en cours d'analyse et fera l'objet de discussions supplémentaires avec le Comité de révision continue avant d'être présenté de nouveau à l'automne.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Nomination

7. Comité de gouvernance du Conseil universitaire : renouvellement de mandat membre (DA-2026-355)

Marie-Claude Beaulieu propose, Stéphane Boudreau appuie,

CU-2026-104

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

De nommer de nouveau Coralie Duchesneau-Turgeon, étudiante de 1er cycle, comme membre du Comité de gouvernance du Conseil universitaire, pour un mandat d'un (1) an, soit du 11 juin 2026 au 10 juin 2027.

La proposition CU-2026-104 **est adoptée** à la majorité des voix (51 pour, 3 abstentions).

ORDRE DU JOUR COURANT

8. Règlement des études
- Modifications

8.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-356)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que le Règlement des études fait l'objet d'une

révision annuelle, fondée sur les préoccupations et propositions recueillies tout au long de l'année et analysées par un groupe de travail, puis par le Comité de révision du Règlement des études, composé de personnes représentant les divers groupes de la communauté universitaire.

Le tableau soumis aux membres à titre de référence présente uniquement les dispositions et paragraphes faisant l'objet de modifications, afin d'en faciliter la consultation. Les principales modifications proposées, visent à améliorer la cohérence et l'application du Règlement des études et en facilité l'application au regard des enjeux soulevés au cours de la dernière année. Parmi les changements proposés figurent notamment l'intégration de la reconnaissance d'une langue autochtone comme deuxième langue, de même que divers ajustements découlant des recommandations formulées dans le plus récent rapport de l'ombudsman.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) certaines précisions rédactionnelles et interprétatives du règlement, notamment : a) le retrait du libellé : « aux conditions déterminées par le Conseil universitaire » pour refléter la réalité (art. 3.51); b) la forme du plan de collaboration (art. 3.57); c) le rôle de la direction de programme (art. 5.14.1); et d) l'intégration de la notion d'intelligence artificielle relative au traitement des manquements liés à son usage; 2) le processus de révision du règlement, en particulier sur la coexistence entre l'évaluation continue (modifications annuelles) et la révision quinquennale, ainsi que sur l'équilibre entre agilité et réflexion globale impliquant la communauté universitaire; 3) demandes de clarification, notamment sur : a) la suppression ou la modification de certaines définitions (notamment liées aux grades) (article 2.6); b) les modalités d'évaluation des compétences linguistiques, incluant la reconnaissance des langues autochtones et la notion de parcours francophone; c) la composition et le fonctionnement du Comité de révision du Règlement des études; 4) la pertinence d'inclure dans le tableau qui présente les modifications, le libellé complet de la disposition modifiée afin d'éviter toute confusion; et 5) les préoccupations exprimées quant à certaines modifications relatives à la gouvernance académique, notamment la validation par le Bureau du registraire de décisions prises par les directions de programme, en lien avec les enjeux d'équité et d'autonomie décisionnelle.

La présidente rappelle que le CU est actuellement à l'étape de l'adoption des modifications au règlement. Elle précise que les demandes visant à revoir, reprendre ou bonifier la documentation ne peuvent être prises en considération à ce stade du processus. Elle invite les membres qui souhaitent proposer des changements à la proposition soumise à présenter un amendement clair et précis ou, le cas échéant, à faire part de leurs préoccupations ou des motifs qui les amènent à ne pas appuyer la proposition présentée.

Une membre propose d'amender l'article 5.14.1 du règlement en y ajoutant la mention « sous supervision de la direction de programme pour la poursuite sous condition des études », afin d'y expliciter le rôle de la direction de programme.

Considérant que cet élément figure déjà au règlement, l'alinéa qui le présente ne figure pas au tableau puisqu'il demeure inchangé. En conséquence, la proposition d'amendement, n'ayant pas fait l'objet d'appui, n'est pas retenue.

Une membre propose ensuite d'amender l'article 5.31 en y ajoutant la mention « ne respecte pas le plan de collaboration où il a été inscrit l'usage ou non de l'intelligence artificielle », afin d'y intégrer explicitement la notion d'intelligence artificielle.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que cette question relève du Règlement disciplinaire plutôt que du Règlement des études et qu'elle est déjà couverte par les dispositions prévues à cet égard.

La présidente conclut que cette proposition d'amendement, n'ayant pas fait l'objet d'appui, ne peut être considérée, puisqu'elle porte sur une matière relevant du Règlement disciplinaire.

Mouhamed Niane propose, Nancy Gélinas appuie,

CU-2026-105

D'approuver les modifications proposées au Règlement des études, telles qu'elles figurent au document DA-2026-356; et

De fixer au 1er septembre 2026 l'entrée en vigueur de ces modifications, à l'exception de celles liées à une appellation des grades non genrée (articles 2.22, 2.24, 5.33 et 5.43), qui entreront en vigueur le 1er janvier 2027, afin de permettre l'ajustement des systèmes informatiques.

La proposition CU-2026-105 **est adoptée** à la majorité des voix (46 pour, 5 contre, 1 abstention).

9. Programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en biologie - Évaluation périodique

9.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-357)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes présente brièvement l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en biologie rattachés à la Faculté des sciences et de génie. Elle précise que l'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de biologie.

Compte tenu du nombre élevé de personnes étudiantes inscrites, elle indique que les programmes obtiennent globalement des résultats d'évaluation positifs. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a d'ailleurs relevé plusieurs forces, notamment la qualité des installations récemment rénovées.

9.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie (DA-2026-358)

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie présente les programmes évalués.

Outre les forces déjà relevées par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, le CIEP a identifié les suivantes :

- la compétence des membres du corps professoral et du personnel enseignant;
- la diversité des expertises et la performance en recherche des membres du corps professoral;
- la renommée internationale de la recherche nordique;
- la diversité des cours du baccalauréat couvrant plusieurs domaines de la biologie.

Le doyen met en évidence les opportunités de développement. La présentation porte principalement sur les trois principaux défis et précise les principales actions à poser.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'évolution envisagée de l'examen de doctorat, notamment quant à sa forme et aux orientations qui guident la réflexion en cours; et 2) l'écart observé entre le nombre d'offres d'admission et le nombre d'admissions acceptées.

Darren Edward Richard propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-106

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en biologie, tel qu'il figure au document DA-2026-357;

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en biologie, tel qu'il figure au document DA-2026-358; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-106 **est adoptée** à l'unanimité.

10. Programmes de baccalauréat et de certificat en informatique et de baccalauréat intégré en informatique et gestion
- Évaluation périodique

10.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-359)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes présente brièvement l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de certificat en informatique ainsi que du baccalauréat intégré en informatique et gestion, relevant de la Faculté des sciences et de génie. Elle précise que l'enseignement de cette discipline est assuré par le Département d'informatique et de génie logiciel et, dans le cas du baccalauréat intégré, en collaboration avec le Département de systèmes d'information organisationnels de la Faculté des sciences de l'administration.

Elle souligne que ces programmes évoluent dans un contexte marqué par d'importantes transformations, notamment en raison des avancées rapides en intelligence artificielle.

La vice-rectrice mentionne que, malgré un bon nombre d'inscriptions initiales, les taux d'abandon demeurent relativement élevés. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par les incertitudes associées à l'évolution rapide du domaine. Elle précise toutefois que les responsables des programmes sont conscients de ces enjeux et qu'un travail de révision et d'adaptation est en cours afin de mieux répondre aux nouvelles réalités du secteur.

10.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie (DA-2026-360)

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie présente les programmes évalués. Il souligne que ceux-ci comptent un nombre important de personnes étudiantes inscrites à distance et que les taux d'abandon sont également plus élevés dans ce mode de formation.

Le doyen met en évidence les principales forces des programmes relevées par le CIEP :

- les expertises diversifiées, la compétence, la disponibilité et l'engagement du corps professoral et enseignant;
- l'environnement scientifique de pointe;
- la diversité de cours, la possibilité de les suivre entièrement à distance et la flexibilité offerte par les formules d'enseignement;
- les ressources matérielles et technologiques de haut niveau en appui à l'apprentissage et à la pédagogie.

Le doyen fait ressortir également les opportunités de développement. Sa présentation est principalement axée sur les trois défis prioritaires auxquels font face les programmes et sur les principales actions envisagées pour y répondre.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la capacité d'encadrement professoral; et 2) l'échéancier du plan d'action, notamment en ce qui concerne les délais prévus pour certaines mesures, dont la mise en œuvre s'échelonne jusqu'en 2028, ainsi que les raisons justifiant cet horizon de réalisation.

Frédéric Douville propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-107

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de certificat en informatique et de baccalauréat intégré en informatique et gestion, tel qu'il figure au document DA-2026-359;

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de certificat en informatique et de baccalauréat intégré en informatique et gestion, tel qu'il figure au document DA-2026-360; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-107 **est adoptée** à l'unanimité.

11. Contingentement de programmes, critères de sélection et modalités d'admission ayant pour effet de restreindre l'accès à un programme pour 2027-2028 – Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-361)

En référence aux documents soumis, une membre exprime des préoccupations quant au rôle prééminent accordé à la direction de programme dans le processus décisionnel, en l'absence d'une mention explicite du comité de programme dans ce processus.

Il est précisé par la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes que cette disposition s'inscrit dans un cadre réglementaire existant qui définit les responsabilités de la direction de programme. Les décisions de dépassement de contingentement sont exceptionnelles, prises de manière ponctuelle et justifiées. Pour des orientations de plus long terme, les instances concernées, notamment le comité de programme et le conseil facultaire, sont appelées à se prononcer.

Frédéric Douville propose, Darren Edward Richard appuie,

CU-2026-108

D'adopter les contingentements et les capacités d'accueil des programmes, ainsi que les critères de sélection et les modalités d'admission pour 2027-2028, tels qu'ils figurent au document DA-2026-361.

La proposition CU-2026-108 **est adoptée** à la majorité des voix (40 pour, 3 contre, 4 abstentions).

12. Programme de baccalauréat en design graphique : changement d'appellation – Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-362)

À la lumière des documents soumis, une membre s'interroge sur le rôle du comité de programme dans le processus décisionnel entourant le changement d'appellation. Puisque cette décision a été adoptée à la majorité par le conseil facultaire, elle souhaite savoir si des divergences d'opinions ont été prises en considérations lors de la délibération.

La présidente indique que le CU dispose de toute l'information nécessaire pour prendre sa décision.

Carmen Bernier propose, Marie Audette appuie,

CU-2026-109

De modifier, sous réserve des droits des personnes étudiantes inscrites ou inscriptibles, l'appellation actuelle du programme de baccalauréat en design graphique en celle de baccalauréat en design de communication visuelle; et

De fixer à la session d'automne 2027 l'entrée en vigueur de ce changement d'appellation.

La proposition CU-2026-109 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 3 contre, 6 abstentions).

13. Politique sur la création ou l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école
- Création
Procédure relative à la création d'une faculté, d'une école ou d'un département et de la Procédure relative à la fusion de départements
- Abrogation

Frédéric Douville propose l'adoption de la Politique et l'abrogation des deux procédures, appuyé par Marie Arsenault.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes présente le projet de la Politique sur la création ou l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école, lequel s'accompagne de l'abrogation de l'ancienne procédure datant de 1991, devenue désuète au regard de l'évolution de l'Université. Il en va de même de la Procédure relative à la fusion de départements adoptée en 1994.

Elle souligne que cette nouvelle politique est le résultat de travaux de refonte menés sur plus d'un an et appuyés par de nombreuses consultations. Elle vise notamment à assurer une approche globale et cohérente, sous la responsabilité du vice-rectorat exécutif, intégrant les dimensions académiques, de recherche, organisationnelles, financières et de ressources humaines.

La politique prévoit également un processus d'analyse structuré, incluant un comité élargi et des critères d'évaluation clarifiés, tels que la pertinence institutionnelle, la valeur ajoutée, la viabilité financière, l'intégration explicite d'une étape de vérification du respect des conventions collectives, ainsi que les impacts organisationnels et sur la population étudiante.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le niveau de consultation de la communauté universitaire et du Conseil universitaire dans l'élaboration de cette politique; 2) le contexte financier de l'Université et l'opportunité de l'étude du dossier; 3) le respect des conventions collectives; 4) la composition du comité d'examen et la représentation des différentes parties prenantes, notamment des personnes étudiantes; 5) le rôle du CU dans les processus de création, de fusion et d'abolition d'unités; 6) l'articulation entre les dispositions de la Charte, des Statuts et les pouvoirs décisionnels du Conseil d'administration; 7) l'équilibre des critères d'analyse et le poids accordé aux considérations financières; 8) les répercussions potentielles sur l'organisation académique, la gouvernance universitaire et la mission institutionnelle; 9) la nécessité d'approfondir l'analyse du projet avant son adoption.

Plusieurs membres soulignent toutefois la nécessité de moderniser les procédures jugées désuètes et de se doter d'un cadre formel encadrant non seulement la création et la fusion d'unités, mais également leur abolition.

Considérant l'importance des enjeux soulevés, plusieurs membres proposent de reporter la décision afin de permettre une analyse plus approfondie du projet et une consultation élargie de la communauté universitaire, notamment par la création d'un comité ad hoc.

Muriel Gomez-Perez propose, Jean-Noël Grenier appuie,

CU-2026-110

De reporter la transmission d'un avis au Conseil d'administration visant à :
- abroger la Procédure relative à la création d'une faculté, d'une école ou d'un département;
- abroger la Procédure relative à la fusion de départements;
- adopter la Politique sur la création ou l'abolition d'une faculté, d'un département ou d'une école; et
- déclarer que cette Politique entre en vigueur au moment de son adoption.

La proposition CU-2026-110 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 16 contre, 2 abstentions).

Par la suite, un membre propose officiellement la création d'un comité ad hoc chargé d'examiner le projet de politique, d'analyser les préoccupations soulevées lors des discussions et de formuler des recommandations.

La présidente indique que les modalités de cet éventuel comité, notamment son mandat et sa composition, devraient être établies en concertation avec le Comité de gouvernance et le vice-rectorat concerné.

Il est convenu qu'une proposition en ce sens pourra être soumise lors d'une prochaine séance du Conseil universitaire, afin de déterminer la suite des travaux relatifs à cette politique.

14. Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (DA-2026-363)

Le président du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA) présente le bilan des activités couvrant la période de mars 2025 à mars 2026.

Ce bilan fait état des travaux qui ont principalement portés sur l'établissement des modalités de fonctionnement, l'appropriation du mandat du CPPLA ainsi que la mise en œuvre de la Politique sur la promotion et la protection de la liberté académique (Politique). Aucun dossier de plainte n'a été soumis au comité durant la période.

Il rappelle le contexte législatif entourant la liberté académique, notamment l'adoption de la loi en juin 2022 et l'obligation pour les établissements de se doter d'une politique, ce qui a été réalisé à l'Université en mai 2023. Il souligne que cette politique met l'accent tant sur la promotion que sur la protection de la liberté académique.

Le président indique que la mise en œuvre de la Politique s'est traduite par la création du CPPLA, dont les travaux ont débuté officiellement en mars 2025, à la suite de la nomination de ses membres et de la mise en place de ses modalités de fonctionnement. Les premières actions ont notamment visé l'instauration des mécanismes requis, notamment en matière de gestion des conflits d'intérêts et de traitement des plaintes.

Le CPPLA constate toutefois que la notion de liberté académique demeure peu connue au sein de la communauté universitaire, ce qui appelle à des efforts accrus de sensibilisation et de promotion.

Enfin, certaines préoccupations sont soulevées, notamment quant à la représentativité incomplète du CPPLA (deux sièges représentant la direction d'institut ou de centre de recherche reconnu demeurent vacants). Des travaux ont par ailleurs été amorcés en vue de produire un avis sur l'état de la liberté académique à l'Université, incluant la formulation éventuelle de recommandations, notamment dans la perspective d'une révision de la Politique.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'importance accordée à la promotion de la liberté académique au sein de l'Université; 2) le processus de recevabilité et de traitement des plaintes en matière de liberté académique par le Bureau du respect de la personne (BRP), notamment l'information transmise au CPPLA concernant les plaintes reçues ainsi que les décisions rendues par le BRP quant à leur recevabilité; et 3) la présence, dans le rapport de l'Université transmis au ministère, d'un dossier de plainte reçu par le BRP entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2024 et jugé non recevable. Cette situation soulève un possible enjeu d'arrimage dans la transmission de l'information, attribuable à la mise en place récente du CPPLA en mars 2025.

Louis-Philippe Lampron propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

CU-2026-111

De recevoir le rapport annuel 2025-2026 du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique, tel qu'il figure au document DA-2026-363.

La proposition CU-2026-111 **est adoptée** à l'unanimité.

15. Principes directeurs pour une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle en recherche

Par manque de temps, ce point est reporté à une séance ultérieure du CU.

16. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 30 avril 2026

Par manque de temps, ce point est reporté à une séance ultérieure du CU.

17. Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1er juin 2026

Par manque de temps, ce point est reporté à une séance ultérieure du CU.

18. Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – Présentation des indicateurs des conditions de succès pour l'année 2025-2026

Par manque de temps, ce point est reporté à une séance ultérieure du CU.

POINTS REPORTÉS

19. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 31 mars 2026

Par manque de temps, ce point est reporté à une séance ultérieure du CU.

ORDRE DU JOUR COURANT

20. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) présente un bilan de ses récents travaux, notamment ceux réalisés à la suite des rencontres des 14 et 21 mai. Il fait état des principaux dossiers examinés, dont la recommandation de renouvellement d'une candidature étudiante au CGCU.

Il souligne que les travaux se poursuivent relativement aux règles de procédure, dont une version préliminaire devrait être soumise au début de l'automne, ainsi qu'à l'analyse des résultats de l'évaluation du Conseil universitaire.

Le CGCU a également convenu de renforcer les mécanismes de suivi des dossiers, notamment par la production de tableaux de suivi qui seront transmis périodiquement au Conseil Universitaire.

Enfin, le président indique que les travaux à venir porteront notamment sur la formation des membres, la gestion des conflits d'intérêts, la révision du mandat du CGCU ainsi que les nominations pour l'année à venir.

En réponse à une question d'un membre concernant la tenue à venir d'une rencontre additionnelle du CGCU, il est précisé que celle-ci vise à permettre à l'ensemble des membres du comité de finaliser le processus d'élaboration des règles de procédure.

Compte tenu du report de plusieurs points, faute de temps, notamment ceux retirés de l'ordre du jour de consentement, la secrétaire générale invite les membres concernés à transmettre leurs questions à l'avance au Bureau du secrétaire général. Cette démarche permettra de préparer les réponses en amont de la prochaine séance et, lorsque possible, d'en communiquer certaines préalablement, afin de favoriser un traitement plus efficace des dossiers.

21. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

CU-2026-112

De lever la séance.

La proposition CU-2026-112 **est adoptée**.

La séance est levée à 12 h 02.

La présidente, La secrétaire,

Sophie D'Amours Anne-Marie Laflamme